



Conservation  
ONTARIO  
Natural Champions

# ZONES DE PROTECTION DES PRISES D'EAU DE SURFACE

## Qu'est-ce qu'une zone de protection des prises d'eau de surface ?

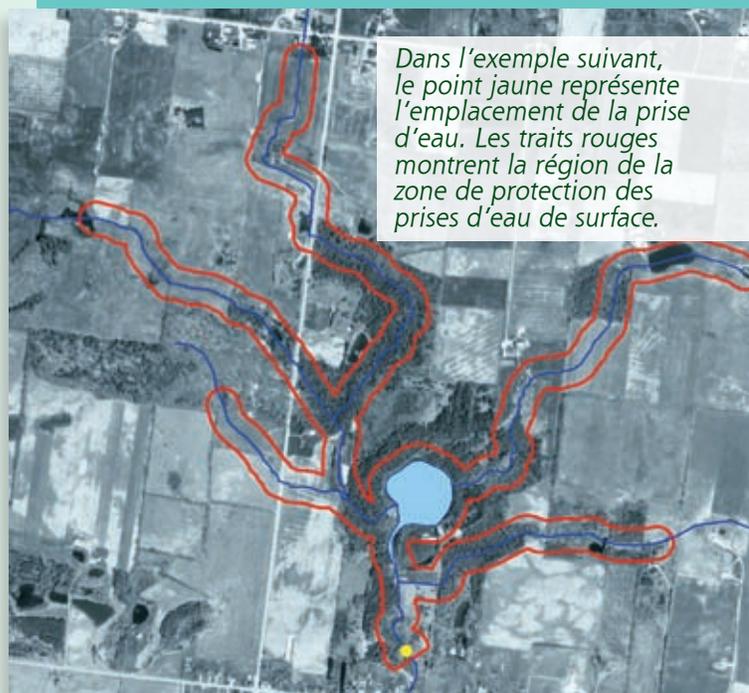
Beaucoup de municipalités dépendent de l'eau de surface pour approvisionner leurs résidents en eau potable. L'eau de surface est celle que l'on peut voir dans le paysage de l'Ontario, c'est-à-dire les lacs, les rivières et les ruisseaux.

La majorité de la population ontarienne tire son eau potable directement des Grands Lacs et de grands cours d'eau, comme la rivière des Outaouais et le fleuve Saint-Laurent. Une conduite de prise d'eau achemine directement l'eau de surface du lac, de la rivière ou du ruisseau vers un système de traitement. Heureusement, beaucoup de prises d'eau potable sont situées loin des rivages en eau profonde, comme dans les Grands Lacs, où la contamination est moins probable. Cependant, beaucoup d'autres prises d'eau de surface sont situées dans des régions de l'Ontario où le risque est plus élevé.

Protéger la zone entourant une prise d'eau de surface signifie qu'il faut également protéger l'eau environnante et, dans la plupart des cas, les terres qui l'entourent. Cette zone d'eau et de terre est appelée zone de protection des prises d'eau de surface. La protection de cette zone assure un approvisionnement suffisant en eau salubre pour notre consommation actuelle et future. Les zones de protection des prises d'eau de surface se trouvant dans un lac important, comme dans l'un des Grands lacs, sont de forme arrondie et ne touchent jamais la rive, alors que celles qui se trouvent dans de plus petits lacs ou dans les rivières comprennent également les terres environnantes, de même que plusieurs rivières secondaires ou affluents.

La zone d'eau et de terre comprise dans une zone de protection des prises d'eau de surface est déterminée par une gamme de facteurs, comme le temps nécessaire à un produit déversé dans ou près de la rivière pour couler en aval jusqu'à la prise d'eau. C'est ce que l'on appelle le temps de parcours. Une rivière à débit rapide ou lent modifie la zone de protection des prises d'eau de surface de manière considérable. En vertu de la Loi de 2006 sur l'eau saine, la province exige que l'on établisse plusieurs zones de protection des prises d'eau de surface : une pour la région directement attenante à la prise; une pour la région plus en amont, à l'endroit où les déversements pourraient atteindre la prise avant qu'un exploitant industriel puisse l'en empêcher; et une autre qui comprend une plus grande partie du bassin hydrographique. Pour établir la seconde zone de protection de prises d'eau, le personnel technique vérifie que le temps de parcours minimal est de deux heures, bien que ce délai pourrait être prolongé si le temps de réaction de l'opérateur d'installation de traitement de l'eau est supérieur. Le débit des rivières, les cours d'eau se jetant dans les rivières et les lacs et l'emplacement des égouts pluviaux et des drains des municipalités sont tous des facteurs déterminants dans l'établissement des zones de protection de prises d'eau, car ils influencent tous le temps de parcours.

Près des deux tiers de la population ontarienne dépend de l'eau de surface pour répondre à leurs besoins quotidiens en eau potable.



Dans l'exemple suivant, le point jaune représente l'emplacement de la prise d'eau. Les traits rouges montrent la région de la zone de protection des prises d'eau de surface.

# ZONES DE PROTECTION DES PRISES D'EAU DE SURFACE

## Pourquoi est-ce important de protéger les prises d'eau de surface ?

L'eau de surface se renouvelle par la pluie et la fonte de la neige, de même que par les sources d'eau souterraine que l'on appelle aquifères. Les sources d'eau de surface et d'eau souterraine sont liées par le cycle de l'eau et ce qui nuit à l'un peut forcément nuire à l'autre.

Les polluants s'infiltrent dans le sol, contaminent l'eau souterraine qui, à son tour, contamine l'eau des sources de la surface. Le ruissellement de l'eau de pluie et de la fonte des neiges peut aussi recueillir des contaminants et les transporter directement dans les sources d'eau potable. La *protection des prises d'eau de surface* est un excellent moyen de prévenir

la pollution de l'eau potable, car elle contrôle les causes possibles de contamination sur le sol et dans l'eau.

Il y a beaucoup de choses qui peuvent être faites pour prévenir les risques de contamination près d'une *prise d'eau de surface*. Dans le cadre de la *Loi de 2006 sur l'eau saine*, des comités locaux de protection des sources d'eau potable élaboreront des plans de protection des *prises d'eau de surface* pour leur région. Ils examineront les causes possibles de contamination et les mesures qui doivent être prises pour gérer l'utilisation des terres et de l'eau qui constituent une menace.



## Quelles sont les causes possibles de contamination d'une zone de protection des prises d'eau de surface ?

Si l'on en néglige la gestion, les polluants émis par les diverses activités humaines sur ou près des prises d'eau de surface peuvent avoir des conséquences négatives sur la qualité de l'eau potable des municipalités. Voici des exemples d'activités à risque :

- Aires d'entreposage de produits chimiques
- Épandage de boues d'épuration des eaux usées
- Entreposage et épandage de sel de voirie
- Parcs d'engraissement d'animaux
- Utilisation et déversement d'engrais et de pesticides
- Déversements accidentels de matières dangereuses
- Installations septiques
- Réservoirs de stockage souterrain
- Canalisations et conduites d'égout souterraines
- Sites d'enfouissement
- Évacuation des eaux usées
- Débordements d'égouts
- Écoulement des eaux pluviales



## Quels sont les avantages de la protection des prises d'eau de surface ?

L'un des avantages évidents de la protection des sources d'eau potable près des *zones de protection des prises d'eau* est la protection de la santé publique. De plus, empêcher la contamination de l'eau potable en premier lieu est de loin moins coûteux que d'avoir à la décontaminer. La *protection des prises d'eau de surface* influence notre vie quotidienne de nombreuses façons et elle réduit également les coûts d'entretien de sources fiables d'approvisionnement en eau :

- Elle permet de ne pas avoir à chercher de nouvelles sources d'eau potable après que les anciennes aient été contaminées
- Elle permet d'éviter le nettoyage de l'eau contaminée
- Elle réduit les coûts de traitement de l'eau
- Elle assure un approvisionnement en eau salubre à long terme
- Elle assure un climat propice à la croissance économique



# ZONES DE PROTECTION DES PRISES D'EAU DE SURFACE

## Que pouvez-vous faire pour protéger les zones de protection des prises d'eau de surface de votre région ?

Pour savoir si vous vivez près d'une *zone de protection des prises d'eau de surface* municipale, communiquez avec l'office de protection de la nature de votre région. Pour savoir quel est l'office de protection de la nature de votre région, visitez le site suivant : [www.conservationontario.ca](http://www.conservationontario.ca)

Il est important de prendre des mesures de protection des sources d'eau potable même si vous ne demeurez pas près d'une *zone de protection des prises d'eau de surface*. Tout est relié par le biais du cycle de l'eau et il est important de se rappeler que chacun vit en aval d'un cours d'eau. Les actions que vous posez maintenant peuvent influencer la qualité de l'eau de votre région. Voici comment vous pouvez protéger votre eau de surface :

**1 Économisez l'eau.** Non seulement cela favorise le maintien d'un approvisionnement durable en eau potable, mais un niveau d'eau très bas augmente les concentrations de contaminants et, par conséquent, elles peuvent excéder les niveaux admissibles.



**2 Disposez des déchets dangereux de façon adéquate.** Apportez vos restes de peinture, de nettoyants, de pesticides et de médicaments aux installations de gestion des déchets dangereux de votre région et l'huile pour moteurs aux installations de recyclage. Utilisez des toiles ou des bâches de protection lors que vous travaillez avec des produits dangereux comme la peinture, les enduits pour asphalte ou la teinture d'extérieur pour le bois afin d'éviter que les déversements accidentels ne s'écoulent dans le sol. Si un déversement se produit, nettoyez-le à l'aide d'un matériau absorbant, comme de la litière pour chats ou de la sciure de bois et récupérez le tout dans un contenant.



**3 Utilisez des produits non toxiques pour le nettoyage,** ainsi que des savons, des shampooings et des produits d'hygiène écologiques. N'oubliez pas que les produits que vous utilisez chez vous finissent par se retrouver dans le drain.



**4 Ramassez les déjections de vos animaux.** Elles contiennent des éléments nutritifs et des agents pathogènes pouvant s'écouler par les égouts pluviaux au cours d'une tempête de pluie.



**5 Évitez que des polluants ne s'infiltrent dans l'eau de ruissellement** en réduisant ou en éliminant l'utilisation de pesticides, d'engrais, de sel pour les trottoirs et en évitant d'arroser excessivement vos pelouses. Si vous êtes un exploitant agricole, prévoyez l'élaboration et l'implantation d'un plan de gestion des éléments nutritifs, si vous ne l'avez pas déjà fait.

**6 Remplissez avec soin les réservoirs à essence** des voitures, des tondeuses à gazon, des scies à chaîne, des coupe-herbes, des bateaux, des tracteurs et de tout autre équipement motorisé afin d'éviter les déversements sur le sol ou dans l'eau. Effectuez également vos vidanges d'huile pour moteurs avec soin. Un litre d'essence ou d'huile peut facilement contaminer un million de litres d'eau.



**7 Faites nettoyer votre voiture dans un lave-auto commercial** conçu pour empêcher l'écoulement de polluants dans les égouts pluviaux. Choisissez les lave-autos commerciaux qui utilisent un système de jets d'eau efficace réduisant leur consommation d'eau.



**8 Restez informés et impliquez-vous** dans le processus de protection des sources d'eau potable de votre région. Pour trouver une région ou territoire de planification de la protection des sources d'eau potable près de vous, rendez-vous au [www.conservationontario.ca](http://www.conservationontario.ca)

# ZONES DE PROTECTION DES PRISES D'EAU DE SURFACE

Voici d'autres façons de protéger l'eau pour les résidents de la campagne :

**1** **Maintenez votre installation septique en bon état** en effectuant la vidange du réservoir régulièrement.

**2** **Protégez et entretenez votre puits privé.** Les puits constituent des voies d'accès à l'eau souterraine pour les contaminants. Si vous possédez un puits, assurez-vous qu'il est scellé adéquatement et si vous en possédez un que vous n'utilisez plus, demandez à un technicien spécialisé de le fermer de façon convenable. Testez l'eau de votre puits régulièrement pour vous assurer qu'elle peut être consommée en toute sécurité.

**3** **Gérez convenablement les déjections animales des exploitations agricoles pour éviter la contamination de l'eau.** Si vous êtes un exploitant agricole, communiquez avec l'Association pour l'amélioration des sols et des récoltes de l'Ontario de votre région au [www.ontariosoilcrop.org](http://www.ontariosoilcrop.org) ou votre office de protection de la nature au [www.conservationontario.ca](http://www.conservationontario.ca) pour obtenir de l'information sur les ateliers auxquels vous pouvez participer pour vous aider à élaborer un plan de ferme environnemental (PFE).

**4** **Gérez les pâturages.** La surcharge des pâturages dénude les terres et accroît l'érosion.

**5** **Protégez la végétation se trouvant le long des berges des étangs, des ruisseaux et des lacs** pour mieux contrôler l'érosion, fournir de la nourriture à la vie aquatique et maintenir des températures de l'eau plus fraîches qui sont nécessaires à la survie de certaines espèces de poisson.

**Pour plus d'information sur les zones de protection des prises d'eau de surface**  
Veuillez communiquer avec les autorités responsables de votre région ou de votre territoire :



120, Bayview Parkway, C.P. 11  
Newmarket (Ontario) L3Y 4W3  
Tél. : (905) 895-0716  
Télééc. : (905) 895-0751  
[info@conservationontario.ca](mailto:info@conservationontario.ca)



**[www.conservationontario.ca](http://www.conservationontario.ca)**

Pour plus d'information sur le Programme ontarien d'intendance de l'eau potable, visitez le site du ministère de l'Environnement de l'Ontario à l'adresse suivante :

[www.ene.gov.on.ca/fr/water/cleanwater](http://www.ene.gov.on.ca/fr/water/cleanwater)

Ce projet a reçu une aide financière du ministère de l'Environnement de l'Ontario.  
Ce soutien financier n'engage pas la responsabilité du Ministère et n'indique aucunement qu'il en approuve le contenu.